



## C O M M U N E D ' A M B È S

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre membres élus	23	<b>SEANCE DU 23 JANVIER 2023 À 19H00</b>
Nombre membres élus en exercice :	15	
présents :	13	Le Conseil Municipal d'Ambès,
représentés :	01	Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
votants :	14	Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville
absents :	01	sous la Présidence de Monsieur Kévin SUBRENAT, Maire.
Date de la convocation :		<b>PRESENTS :</b>
19 janvier 2023		Kévin SUBRENAT, Maire ;
Certifié exécutoire		Éric PASQUET, David VIELLE, Sandrine VILLENAVE, Jacques RAYNAL
Compte tenu de l'envoi en		et Mylène ROUDAUD adjoints au Maire ;
Préfecture le :		Laurence LAVEAU, Michel RATON, Philippe GIACOMETTI, Sandra GARRIT, Alain MALTERRE, Yann VANNIER, Hanif OUBROU, conseillers municipaux.
Et de la publication en ligne		<b>ABSENTE REPRÉSENTÉE :</b>
le :		Catherine LABARRERE donne procuration à Mylène ROUDAUD,
Le Maire,		<b>ABSENT :</b>
		Franck LACOSTE
		<b>SECRETAIRE DE SEANCE :</b>
		Éric PASQUET

#### **DÉLIBÉRATION N° 008 01 2023 – JEUNESSE – APPROBATION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT) 2023 - 2026**

Présentation par Sandrine VILLENAVE.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'Education, notamment son article L. 551-1 ; modifié par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013, D.521-12 Modifié par Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 – Art 1 et R.551-13

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R.227-1, R.227-6 et R.227-20

VU la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,

VU le décret n°2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

VU le décret n° 2013-707 du 2 août 2013 relatif au projet éducatif territorial et portant expérimentation relative à l'encadrement des enfants scolarisés bénéficiant d'activités périscolaires dans ce cadre ;

VU la convention relative à la mise en œuvre d'un Projet éducatif territorial – Plan mercredi de la commune d'Ambès datée du 1er septembre 2018 ;

VU le projet éducatif territorial 2023-2026 annexé à la présente délibération ;

VU l'examen du projet et les avis portés lors de la commission Petite enfance / Enfance / Jeunesse en date du 25 janvier 2023 ;

**CONSIDERANT** qu'il convient de renouveler le PEDT pour la période 2023-2026

Accusé de réception en préfecture  
033-213300049-20230123-DEL-2023-01-008-DE  
Date de télétransmission : 26/01/2023  
Date de réception préfecture : 26/01/2023

**CONSIDERANT** que pour le renouvellement du PEDT, un travail collégial a été mené, tant en interne avec les différents services concernés qu'avec les différents partenaires liés à ce projet, en s'appuyant notamment sur un questionnaire envoyé aux familles et associations de la commune ;

**CONSIDERANT** que le PEDT a pour objectif d'articuler les temps familiaux et scolaires aux temps récréatifs, sportifs et culturels au service de l'enfant. Il formalise l'engagement des partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants, dans un souci de cohérence, de qualité et de continuité éducatives. Il s'associe aux projets d'écoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet éducatif territorial - plan mercredi « PEDT 2023-2026 » de la Commune d'Ambes annexé à la présente délibération.
  
- **AUTORISE** M. le Maire à signer ce PEDT ainsi que tout document afférent et à prendre toute disposition nécessaire et inhérente à l'exécution de la présente délibération.
  
- Monsieur le Maire et son adjointe en charge de la petite enfance, enfance, jeunesse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le 23 janvier 2023  
Pour expédition conforme.

Le Maire,  
Kévin SUBRENAT

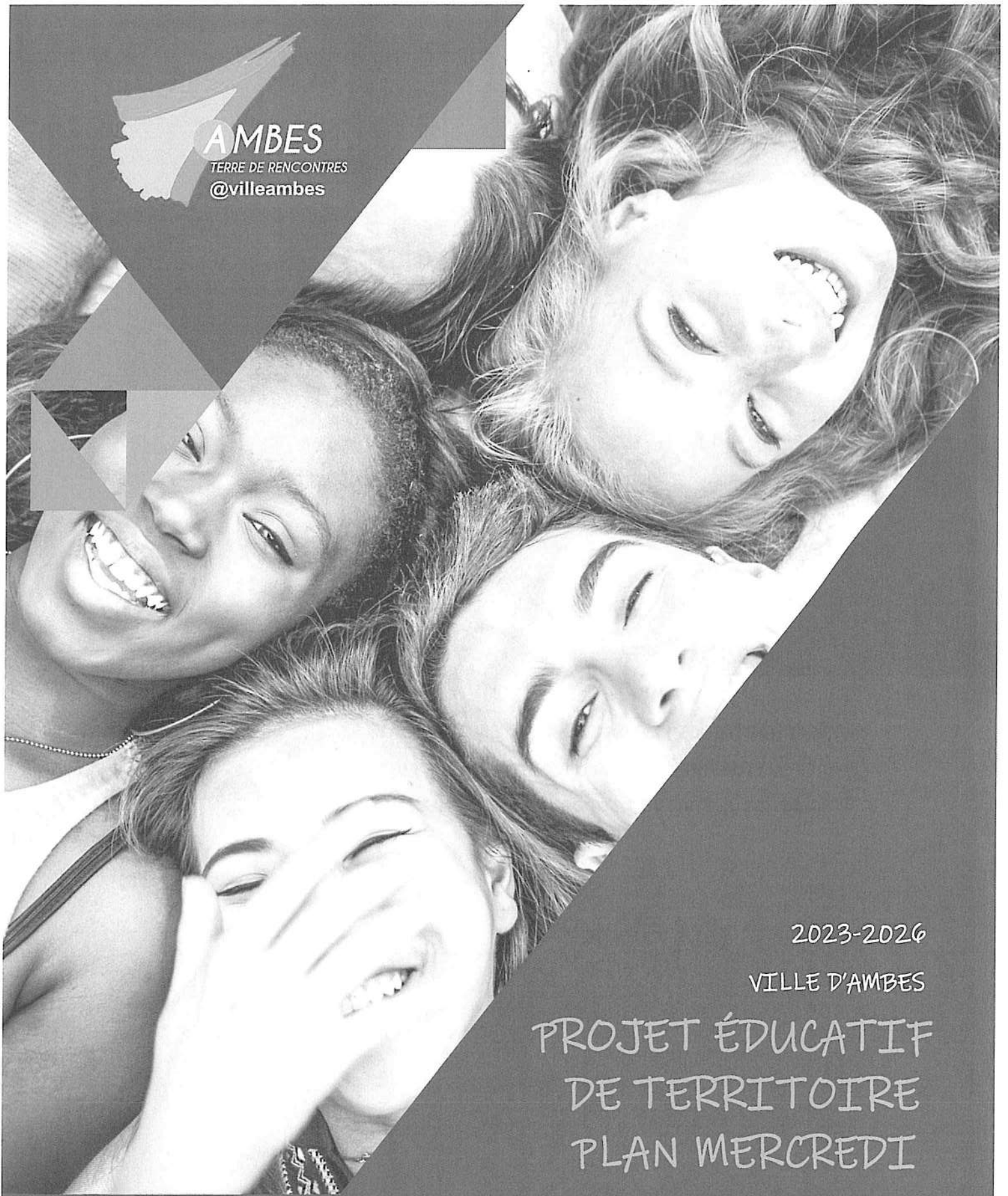




AMBES

TERRE DE RENCONTRES

@villeambes



2023-2026

VILLE D'AMBES

PROJET ÉDUCATIF  
DE TERRITOIRE  
PLAN MERCREDI

POUR UNE MEILLEURE ARTICULATION ENTRE  
TEMPS DE VIE DE L'ENFANT

Accusé de réception en préfecture  
0385233300049-20230123-01-2023-01-008-DE  
Date de télétransmission : 26/01/2023  
Date de réception préfecture : 26/01/2023

LES JEUNES



« Mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets d'école et les activités proposées aux enfants ».

## Le mot du Maire \_\_\_\_\_

La ville d'Ambès a fondé sa politique éducative sur la volonté de favoriser le bien-être et l'épanouissement de l'enfant. Ce projet éducatif est mis en place pour la période 2023-2026 avec l'ensemble des dispositifs. Vous retrouverez dans ce PEDT, les actions pour accompagner et aider les familles à l'exercice de la parentalité, favoriser l'éducation artistique et culturelle, développer la pratique sportive, faciliter l'accès aux soins et proposer un accompagnement individuel à chaque fois que nécessaire.

L'ambition de la municipalité est de construire et faire vivre un projet éducatif par la concertation et la communication avec les différents acteurs de terrain

Accusé de réception en préfecture  
033-213300049-20230123-DEL-2023-01-008-DE  
Date de télétransmission : 26/01/2023  
Date de réception préfecture : 26/01/2023

# Introduction

---

**Le Projet Educatif De Territoire : Outil de collaboration** rassemblant tous les acteurs du domaine de l'éducation : écoles, structures municipales, associations sport, jeunesse, culture, parents, partenaires financiers. Il formalise une **démarche partenariale et évolutive** proposant à chaque enfant et jeune un parcours éducatif cohérent et de qualité pour tous ses temps de vie.

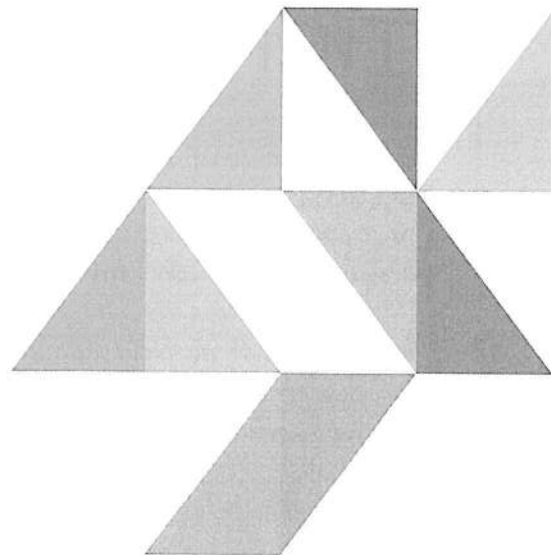
Mettre l'enfant au cœur de notre politique éducative est un point essentiel pour la ville d'Ambès. Une large concertation a réuni tous les professionnels des structures (écoles, accueil de loisirs, ...) et services municipaux accueillant nos enfants dans les temps périscolaires et extrascolaires, ainsi que les parents et les associations par le biais d'un questionnaire. Ensemble, nous avons pu rédiger ce **Projet Educatif de Territoire**, définissant ainsi les axes et les objectifs communs que nous voulons mettre en œuvre. Cette vision partagée permet de mieux appréhender tous les temps de l'enfant en lui permettant, dès son plus jeune âge, de s'épanouir au sein d'un cadre sécuritaire, éducatif et vivant. Il définit les interactions et collaborations entre l'ensemble des partenaires éducatifs du territoire, à savoir les dispositifs de la ville, les enseignants, le monde associatif et nos partenaires institutionnels. Le fil conducteur de cette démarche reste le bien-être et l'épanouissement des enfants et des familles au quotidien.



Accusé de réception en préfecture  
033-213300049-20230123-DEL-2023-01-008-DE  
Date de télétransmission : 26/01/2023  
Date de réception préfecture : 26/01/2023

# Sommaire

---



## I – DONNÉES GÉNÉRALES

- 1- Identification
- 2- Bassin d'emploi
- 3- Public
- 4- Les effectifs 2022
- 5- Présentation des dispositifs
  - 5-1 Le service pôle enfance jeunesse
  - 5-2 Les dispositifs de la petite enfance
  - 5-3 Les accueils de loisirs
  - 5-4 La jeunesse et le sport
  - 5-5 Environnement culturel, associatif, sportif
  - 5-6 Le restaurant scolaire
- 6- Fonctionnement et articulation avec les activités périscolaires et extrascolaires
- 7- Un projet en lien avec son territoire
  - 7-1 Zoom Convention Territoriale Globale (CTG)
  - 7-2 Les atouts du territoire
  - 7-3 Les contraintes du territoire

## II – UN PROJET PARTAGÉ

- 1- La démarche
- 2- L'éducation est l'affaire de tous
- 3- Les partenaires et acteurs engagés
- 4- Le Comité de Pilotage

## III – LES VALEURS DE LA COMMUNE

## IV – LES AXES EDUCATIFS

## V – LES OBJECTIFS EDUCATIFS

## VI – PLAN MERCREDI

- 1- Les objectifs
  - 1-1 Complémentarité et cohérence éducative
  - 1-2 Découverte et épanouissement
  - 1-3 Accessibilité et inclusion

## VII – L'ÉVALUATION

## VIII – ANNEXES

Accusé de réception en préfecture  
033-213300049-20230123-DEL-2023-01-008-DE  
Date de télétransmission : 26/01/2023  
Date de réception préfecture : 26/01/2023

# I - Données générales

La commune d'AMBES s'étend sur un territoire de 2800 ha, regroupant aujourd'hui une population d'environ 3072 personnes dans une petite ville agréablement blottie, en bordure de Dordogne et étalée le long de la Garonne, avec une importante zone industrielle. Le marais qui occupe la partie centrale de la presqu'île donne à cet ensemble atypique une forte coloration nature. La commune à environ 25 kilomètres de Bordeaux dépend de la métropole et bénéficie à ce titre des transports TBM et autres services avantageux.

## 1 - IDENTIFICATION

Ville d'Ambès,

Place du 11 Novembre

33 810 AMBES

Tél. 05 56 77 11 35

Courriel : [contact@villeambes.fr](mailto:contact@villeambes.fr)



## 2 - BASSIN D'EMPLOI

À Ambès sont établis 3 dépôts de carburant de 70 000 m<sup>3</sup> situés à la pointe de la presqu'île. Grande zone industrielle pouvant recevoir des industries lourdes. Le regroupement de 6 sites SEVESO, fait de cette commune de BORDEAUX Métropole un site économique majeur de son agglomération.

Ambès abrite une quinzaine de commerçants en tous genres et une vingtaine d'entreprises. Un total d'environ 500 emplois rend ainsi nécessaire la présence marquée de structures d'accueil pour les enfants de 0 à 21 ans.

## 3 - PUBLIC

Le Projet Educatif De Territoire (PEDT) s'adresse aux enfants et aux jeunes du territoire de 0 à 21 ans. Afin de faciliter la lecture le terme Enfant sera utilisé au sens large.

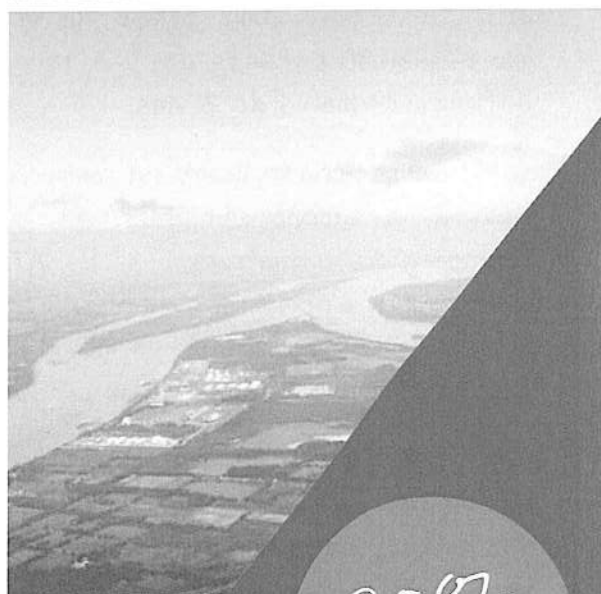
### LES ÉCOLES D'AMBES

- École élémentaire publique « Jacques Brel »  
1 rue Nungesser et Coli
- École maternelle publique « Maria Montessori »  
3 bis rue Nungesser et Coli



### LE COLLEGE DE CARBON BLANC « Simone Veil »

L'équipe d'animation a des contacts quotidiens avec les enseignants, ce qui permet un réel suivi des enfants tout au long de leur scolarité.



20%  
0-14 ans\*

20%  
15-29 ans\*

Accusé de réception en préfecture  
033-213300049-20230123-DEL-2023-01-008-DE  
Date de télétransmission : 26/01/2023  
Date de réception préfecture : 26/01/2023 NSEE 2019

#### 4- LES EFFECTIFS 2022

Multi accueil/REP (0-3 ans)	31
Ecole maternelle Montessori	127
Ecole élémentaire Jacques Brel	212
Pôle enfance jeunesse (3-11 ans)	275
Collège Carbon-Blanc (11-14 ans)	150
Espace jeunes (12-21 ans)	100
<b>TOTAL</b>	

\* Données 2022, nombre d'enfants différents ayant fréquenté la structure

#### 5 - PRESENTATION DES DISPOSITIFS

##### 5-1 LE SERVICE PÔLE ENFANCE JEUNESSE

Le service Pôle Enfance Jeunesse, accueille dans l'enceinte d'un bâtiment moderne d'environ 1000m<sup>2</sup> et d'un espace extérieur composé d'une prairie, un verger et des espaces jeux, jusqu'à 90 enfants de 3 à 11 ans ainsi que 18 de enfants de moins de 3 ans.

Cette équipe pluridisciplinaire est composée des différents acteurs éducatifs qui interviennent tout au long de la journée de l'enfant : les animateurs, les ATSEM, le personnel d'entretien, le personnel de restauration et les éducateurs sportifs. Ces professionnels viennent en soutien de l'équipe enseignante rattaché à l'éducation nationale.

Tous ces intervenants partagent la mission EDUCATION, un espace éducatif centré sur l'enfant, où ils interviennent à tour de rôle et contribuent au travers de leurs compétences propres, de leurs métiers, de leurs rôles dans l'espace social à accompagner l'enfant dans son développement. Travail en transversalité avec les autres services de la commune (culture, techniques,...).



Pour les 0-3 ans

Une crèche et un Relais Petite Enfance (RPE) constitue l'offre petite enfance.



Pour les 3-12 ans

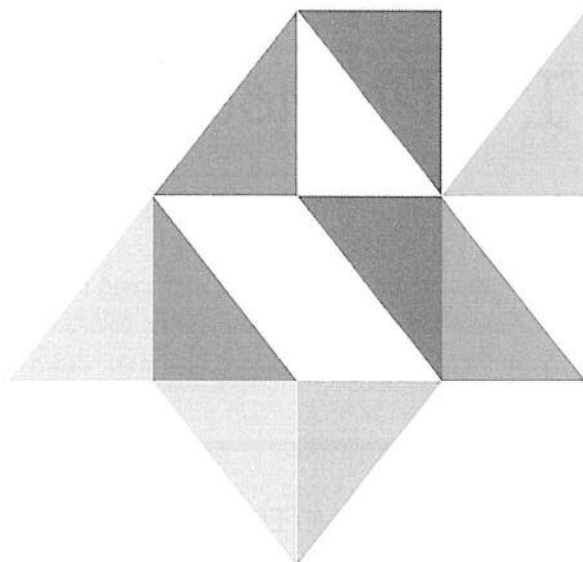
Un accueil de loisirs fonctionne les mercredis et les vacances. Et un accueil de loisirs périscolaire pendant le temps scolaire.



Pour les 11-21 ans

Un accueil de loisirs junior et un espace jeune ouvert les

Accusé de réception en préfecture  
033-213300049-20230123-DEL-2023-01-008-DE  
Date de télétransmission : 26/01/2023  
Date de réception préfecture : 26/01/2023



#### Les effectifs

Petite enfance 0-3 ans



Enfance 3-11 ans



Jeunesse 12-21 ans





## 5-2 LES DISPOSITIFS DE LA PETITE ENFANCE (0-3ans)

Une crèche et un Relais Petite Enfance (RPE) constituent l'offre pour la Petite Enfance, tous deux accueillis au sein du Pôle Enfance Jeunesse.

La crèche, ouverte du lundi au vendredi de 8 h à 18 h offre deux modes d'accueil, un régulier et un occasionnel en halte garderie. L'équipe professionnelle encadre 18 enfants âgés de 10 semaines à 4 ans révolus.

Le RPE (Relais Petite Enfance), se réunit également dans les murs du PEJ, à raison d'une fois par semaine pour permettre aux enfants accueillis chez les assistantes maternelles et leurs hôtes de se rencontrer et de vivre des temps de partage. Le RPE est coordonné par une animatrice du multi accueil ce qui permet d'avoir du lien entre ces deux dispositifs et de travailler en transversalité avec des actions communes.

L'animatrice s'occupe également du RPE de St Louis de Montferrand permettant ainsi d'élargir le territoire et de répondre aux attentes.



## 5-3 LES ACCUEILS DE LOISIRS

### 5-3-1 Accueils périscolaires

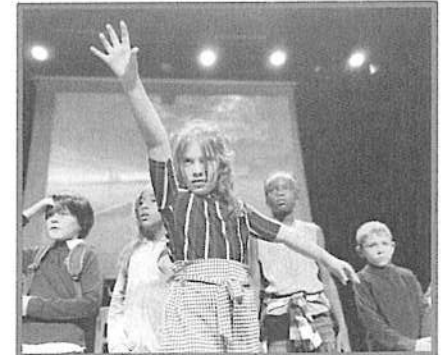
Un accueil périscolaire situé au CLAE (Centre de Loisirs Artistique et d'Expression) au sein même de l'école, se déroule comme suit : le matin de 7h à 8h50 et le soir, de 16h30 à 19h, durant lequel un goûter est proposé par la municipalité, à tous les enfants.

Le temps éducatif du midi (TEM) pour les enfants bénéficiant de la restauration scolaire est encadré par les animateurs, durant lequel chaque jour une activité sportive, culturelle, jeux collectifs ou autres est proposée. Les enfants ont le choix de participer à ces activités par petit groupe et à tour de rôle.

Le mercredi, les enfants inscrits à l'ALSH sont accueillis sur le pôle enfance jeunesse pour participer aux activités du centre de loisirs de 9h à 17h, ils ont la possibilité de bénéficier d'un accueil le matin de 7h à 9h et le soir de 17h à 19h.

Le CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), le mercredi et le jeudi de 17h à 18h30, dispositif qui accompagne les enfants dans leur réussite scolaire. Aide scolaire et méthodologie avec des apports culturels créatifs et sportifs. En lien avec le CLAS de Saint Louis de Montferrand.

L'EMS, Ecole Multi Sports est une prestation assurée par des éducateurs sportifs municipaux diplômés (BE Educateur Sportif) et en lien avec le Département de la Gironde, qui met en place des cycles, par tranche d'âge, de découverte et de pratique d'activités sportives, les lundis, mardis et jeudis après l'école de 16h30 à 18h.



Encadrés par des animateurs qualifiés.  
Proposition d'animation dans le respect des besoins de l'enfant.

Accusé de réception en préfecture  
033-213300049-20230123-DEL-2023-01-008-DE  
Date de télétransmission : 26/01/2023  
Date de réception préfecture : 26/01/2023

### 5-3-2 Accueils extrascolaires

Les accueils de loisirs pendant les vacances scolaires se font au pôle enfance jeunesse avec un lieu dédié au public 3-6 ans et au public 7-11 ans. Les inscriptions se font à la journée de 9h à 17h avec la possibilité d'utiliser l'accueil le matin de 7h à 9h et le soir de 17h à 19h. La restauration se fait sur place.

Tarifification à la journée modulée en fonction du quotient familial.  
Des séjours sont organisés tous les ans pendant la période estivale.

L'accueil de loisirs junior pour les CM2 et 6<sup>èmes</sup>. Ils sont accueillis au CLAE avec un lieu dédié de 9h à 17h. Il s'agit d'une passerelle vers l'espace jeune pour ces ados en construction.

Inscription à la journée pour les CM2 et à la demi-journée de 13h30 à 17h pour les 6<sup>èmes</sup>. La restauration se fait au restaurant scolaire.

Tarifification à la journée ou demi-journée en fonction du quotient familial.

Sur ces 2 accueils pendant la journée des activités encadrées seront proposées aux enfants, ainsi que des sorties. Des associations ou des intervenants extérieurs pourront proposer des activités.

### 5-4 LA JEUNESSE ET LE SPORT

La jeunesse est coordonnée par un responsable jeunesse et sport qui propose des animations culturelles et sportives, des sorties mais aussi des temps d'échanges. Les jeunes ont un lieu dédié « l'espace jeune » où ils peuvent se réunir sous la surveillance d'un animateur. C'est un lieu d'épanouissement personnel, de liberté d'expression et de construction de projet. C'est un lieu de construction du citoyen de demain.

Des vacances sportives en partenariat avec le Département de la Gironde proposent sur chaque période de vacances scolaires, un programme d'activités de découverte et de pratique sportive encadrée par des éducateurs sportifs municipaux. Ces stages se déroulent pour partie sur la commune qui met à disposition l'ensemble des infrastructures communales (salles et terrains de sport, piscine...). Un apport de projets autour de la culture est aussi proposé.

L'animation sportive à destination des enfants est une action transversale à tout le service petite enfance, enfance, jeunesse. Les éducateurs sportifs du Pôle Enfance Jeunesse interviennent dans les différents dispositifs, de la crèche à l'espace jeune.

Un  
dispositif sport  
pour tous les âges  
(de 2 ans  
à 21 ans)

Accusé de réception en préfecture  
033-213300049-20230123-DEL-2023-01-008-DE  
Date de télétransmission : 26/01/2023  
Date de réception préfecture : 26/01/2023

## 5-5 ENVIRONNEMENT CULTUREL, ASSOCIATIF, SPORTIF

La commune héberge des associations aux diverses activités (culture, sport, prévention, loisirs, social, soutien, environnement, parents d'élèves) et offre son soutien tant financier, par l'octroi de subventions que technique par la mise à disposition de locaux et des services d'agents municipaux. Divers liens et passerelles opèrent entre ces associations et les activités soutenues par le PEDT.



### DES ÉQUIPEMENTS

- Une piscine municipale
- Une médiathèque
- Un espace jeune
- 2 city stade
- Une salle d'expression corporelle

- Un skate parc
- Une salle de spectacle (500 places)
- 2 cours de tennis
- Un parc fitness

- Un parc de 65 hectares (Cantefrêne)
- Un gymnase
- Un dojo
- Un stade municipal



### DES ASSOCIATIONS SPORTIVES, SOCIALES ET CULTURELLES

- Théâtre
- Pétanque
- Gymnastique volontaire
- Natation
- Amicale des agents
- Junior association
- Moto

- Sports de combat
- Ecole de danse
- Ecole de musique
- Pêche
- Amicale des sapeurs-pompiers
- Ateliers créatifs
- Self défense

- Ecole de football
- Chasse
- Chant
- Sport canin
- Associations parents d'élèves
- Association éco responsable
- Jeux de société



Accusé de réception en préfecture  
033-213300049-20230123-DEL-2023-01-008-DE  
Date de télétransmission : 26/01/2023  
Date de réception préfecture : 26/01/2023

## 5-6 LE RESTAURANT SCOLAIRE

Le restaurant scolaire (self pour les élémentaires) propose des repas de qualité (équilibre, fraîcheur, variété...), selon des menus élaborés en concertation avec les responsables des différents services enfance et des parents d'élèves. Il fournit les repas des enfants du multi-accueil, en fonction des spécificités de ce public ainsi que les repas des aînés (portage à domicile).

Ce temps encadré par une équipe d'animateurs, d'Atsem, d'agents des services généraux et d'éducateurs sportifs permet de sensibiliser les enfants au gaspillage, de les initier au goût et de leur proposer des activités pendant leur temps libre. Des repas à thème et des animations sont régulièrement proposées. Ce temps s'inscrit dans une démarche éducative pour travailler l'autonomie des enfants.

L'organisation de ce temps se construit autour de la loi EGALIM.



Les enfants bénéficient au quotidien d'un fruit préparé et distribué le matin dans le cadre de l'opération « un fruit à la récré ».

Self : permet de gérer les quantités et de travailler l'autonomie de l'enfant.

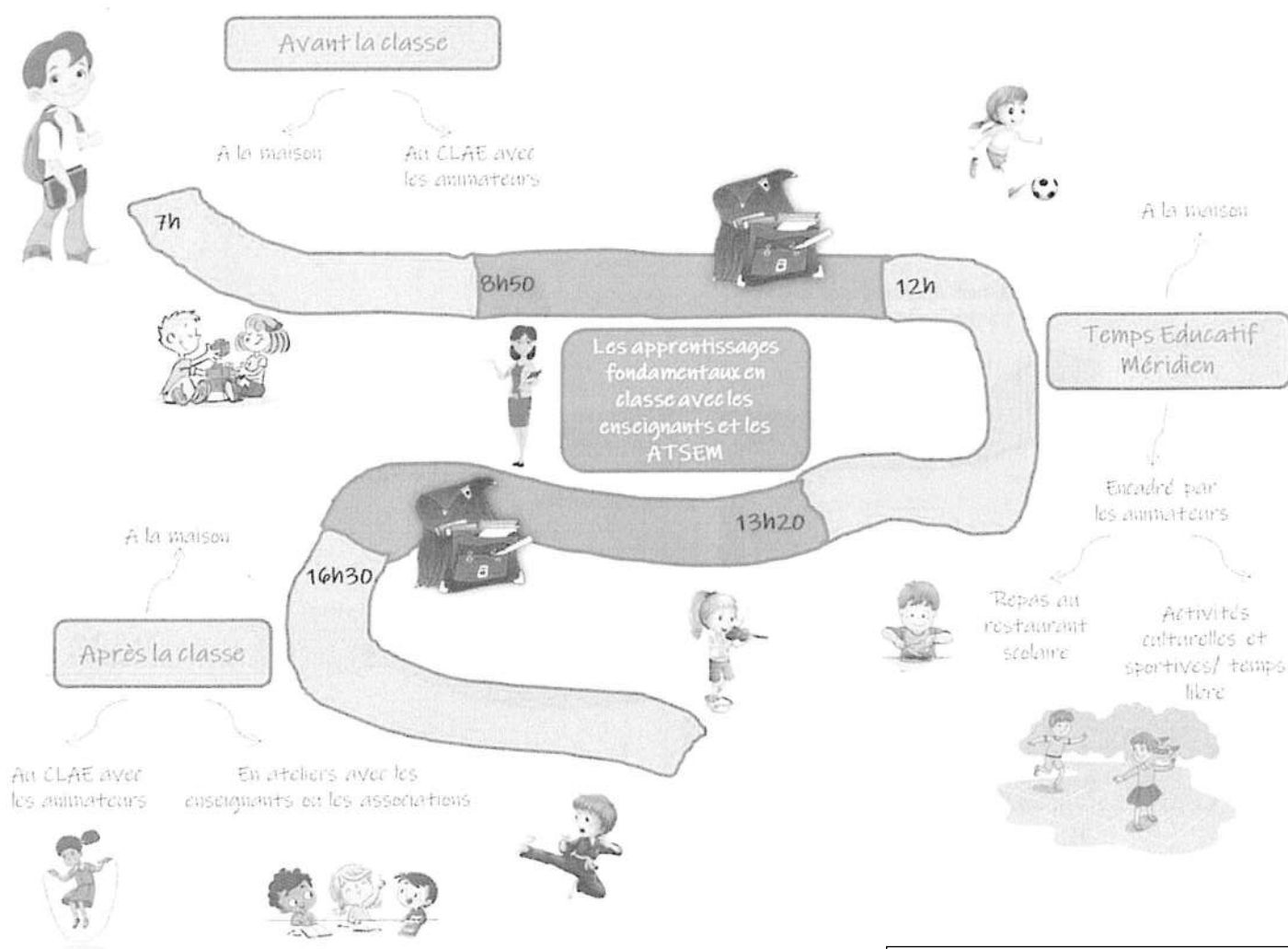
Accusé de réception en préfecture  
033-213300049-20230126-DEL-2023-01-008-DE  
Date de télétransmission : 26/01/2023  
Date de réception préfecture : 26/01/2023

## 6 - FONCTIONNEMENT ET ARTICULATION AVEC LES ACTIVITÉS PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

A ce jour comme à son origine, le PEDT à Ambès concerne les prestations municipales qui encadrent les temps scolaires et sa volonté est de mettre toutes ses installations et ses personnels prioritairement au service des activités du PEDT et celle du tissu associatif local. Le PEDT doit donner de la lisibilité à ces conditions préexistantes et favoriser leur articulation pour une offre qui prend en compte le rythme de l'enfant. Un autre objectif du PEDT est de permettre l'accessibilité au plus grand nombre.

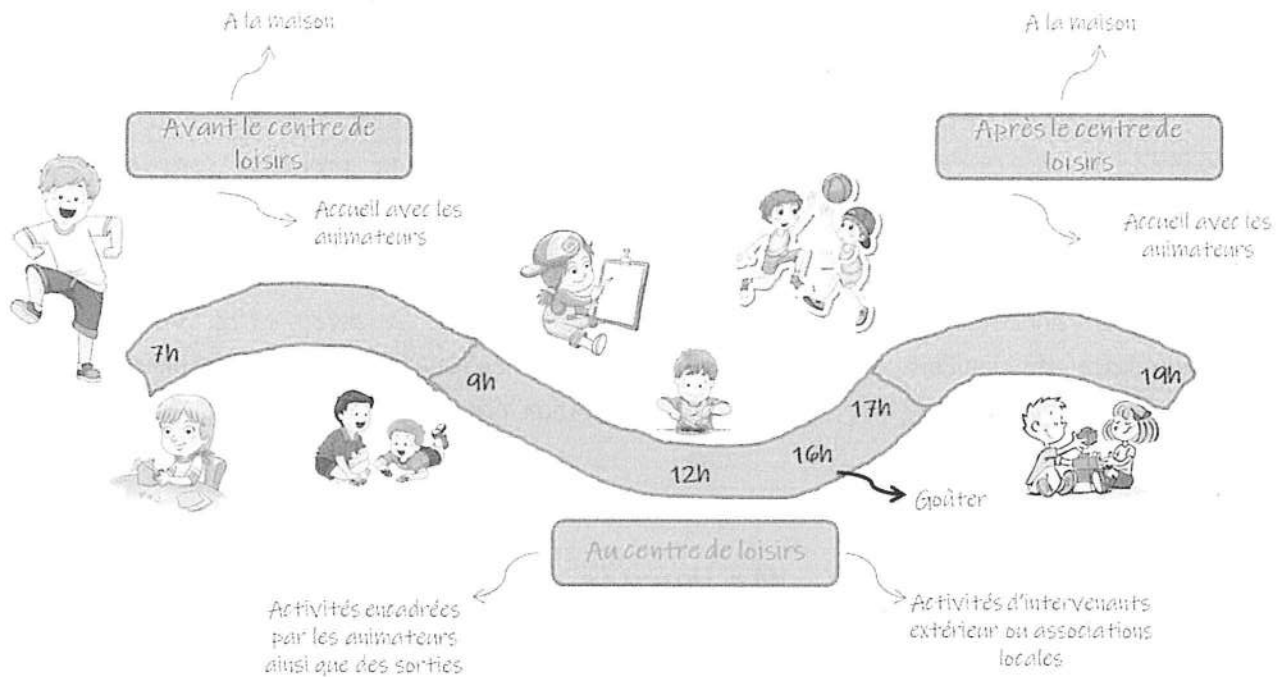
Des objectifs éducatifs partagés, de nombreux adultes interviennent dans la relation éducative : les parents, premiers éducateurs de leurs enfants, et tous ceux qui à divers titres vont se trouver à proximité immédiate de l'enfant tout au long de sa journée : enseignants, personnel socioéducatif, ATSEM, personnel d'entretien, personnel de restauration, éducateurs sportifs.

### Ma journée d'école

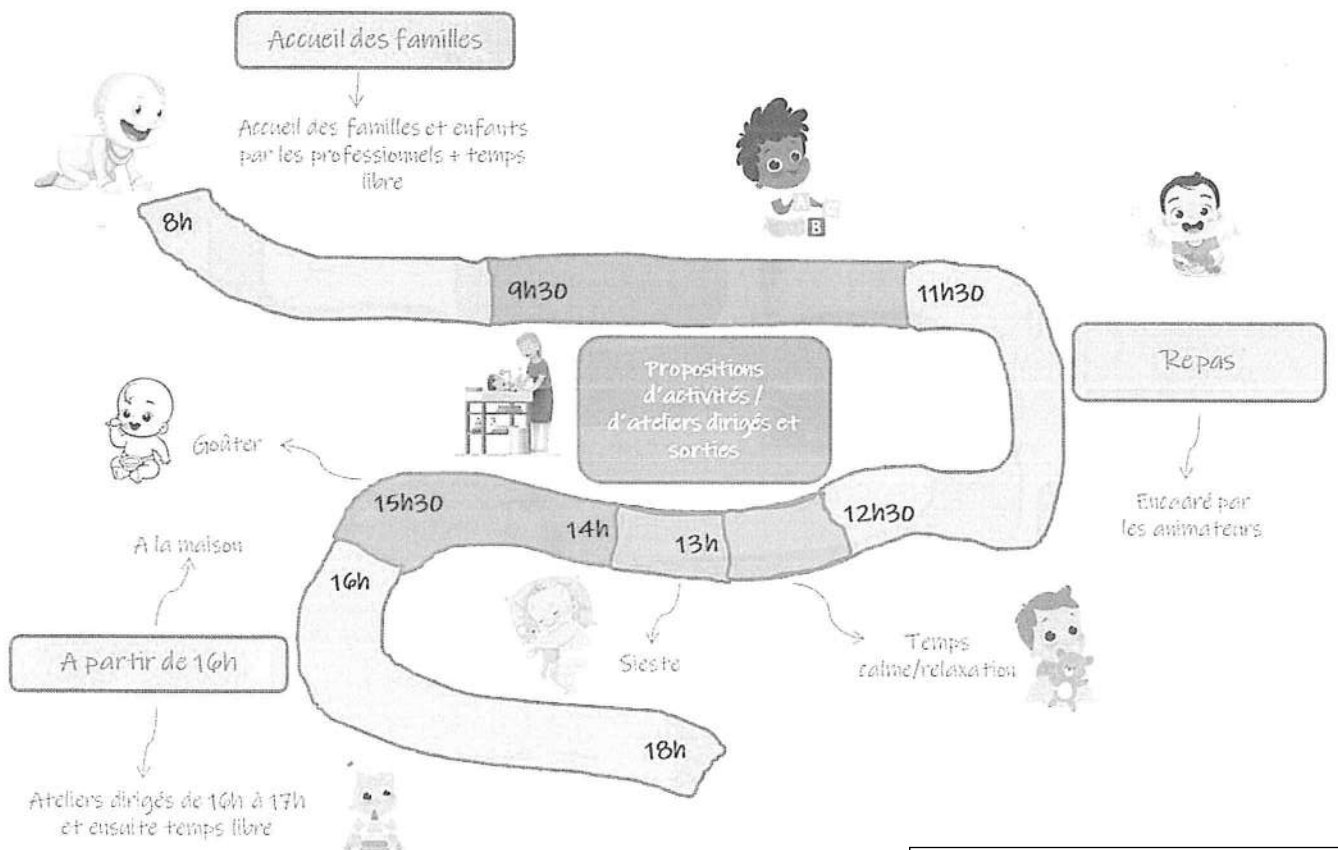


Accusé de réception en préfecture  
033-213300049-20230123-DEL-2023-01-008-DE  
Date de télétransmission : 26/01/2023  
Date de réception préfecture : 26/01/2023

# Mon mercredi et mes vacances au Pôle Enfance Jeunesse



# Ma journée au multi accueil (0-3 ans)



Le déroulement de la journée s'organise autour des besoins des enfants

Accusé de réception en préfecture  
033-213300049-20230123-DEL-2023-01-008-DE  
Date de télétransmission : 26/01/2023  
Date de réception préfecture : 26/01/2023

## 7- UN PROJET EN LIEN AVEC SON TERRITOIRE

### 7-1 Zoom convention territoriale globale

La Convention Territoriale Globale est une convention de partenariat signée avec la CAF et les 4 communes : Ambarès, Ambès, st Louis de Montferriand et st Vincent de Paul. Elle vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des familles et enfants du territoire.

Un travail avec tous les partenaires et acteurs du territoire a été amorcé depuis 2020.

La CTG a œuvré pour établir un diagnostic, définir des enjeux, des priorités et un plan d'action prévisionnel.

L'objectif étant multiple : faire l'état des lieux visant à vérifier l'adéquation entre l'offre et la demande, permettre d'évaluer la qualité et l'efficacité des actions entreprises, afin de dégager de potentiel axes d'améliorations.

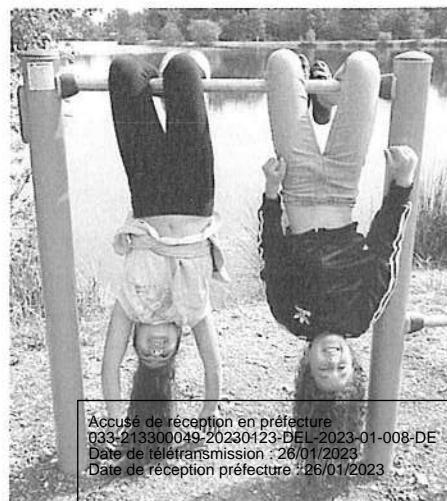
### 7-2 Les atouts du territoire

Une volonté politique de porter ce projet à l'échelle communale en s'appuyant sur les professionnels des différents services, les associations locales et le service enfance jeunesse de la ville.

- Un service Enfance Jeunesse, qui porte l'ensemble des structures péri et extra scolaires.
- Un accueil Petite Enfance avec un multiaccueil et un RPE.
- Une richesse du tissu associatif et de l'offre pour le public.
- L'AMMA (Antenne Mobile Multipartenariale d'Ambès) présente au sein des structures enfance jeunesse et en relation avec les écoles. Accueille les familles qui souhaitent être accompagnées dans les difficultés qu'elles rencontrent avec leurs enfants de 0 à 12 ans. Encadrée par des professionnels (psychologue, assistante sociale, éducateur spécialisé).

### 7-3 Les contraintes du territoire

- Le déplacement des familles dans le cadre professionnel vers Bordeaux qui implique des modes d'accueils adaptés (grandes amplitudes horaires, continuité de l'offre,...)
- Difficultés de mobilité liées au territoire rural.
- Taux de pauvreté parfois supérieur ou égal à la moyenne nationale (vigilance sur la tarification).



Accusé de réception en préfecture  
033-213300049-20230123-DEL-2023-01-008-DE  
Date de télétransmission : 26/01/2023  
Date de réception préfecture : 26/01/2023

## II - Un projet partagé



### 1 - LA DEMARCHE

#### *Une élaboration concertée....*

La municipalité a souhaité, dès le début de la démarche, associer l'ensemble des partenaires éducatifs à la démarche d'élaboration pour enrichir le diagnostic, les réflexions et permettre que les propositions finales retenues puissent répondre un maximum aux attentes.

Différentes réunions ont été mise en place :

- En janvier 2022 rencontre avec les élus pour travailler sur la commande politique.
- En mai et juin 2022 rencontre avec les différents services et enseignants pour présenter la démarche du PEDT et définir un nuage de mots.
- Juin 2022, des questionnaires en ligne ont été adressés largement aux parents et associations.
- Un COPIL (comité de pilotage) en octobre et un COTECH (comité technique) en novembre sous forme de tables rondes pour définir des propositions d'objectifs.

Accusé de réception en préfecture  
033-213300049-20230123-DEL-2023-01-008-DE  
Date de télétransmission : 26/01/2023  
Date de réception préfecture : 26/01/2023



## Les nuages de mots, un partage de valeurs....

Lors de la présentation de la démarche du PEDT, il a été demandé à chacun d'écrire avec les lettres P,E,D et T les mots qui définissent leurs valeurs, leurs priorités, etc...Deux mots maximum par lettre. Il en est ressorti ces nuages de mots, pour en faire un seul à la fin. Plus le mot est de taille importante, plus il a été proposé par les équipes.



Accusé de réception en préfecture  
 032-213300049-20230123-DEL-2023-01-008-DE  
 Date de réception : 26/01/2023  
 Date de réception préfecture : 26/01/2023

## 2- L'ÉDUCATION EST L'AFFAIRE DE TOUS

L'éducation recouvre tout ce qui contribue à la construction et au développement d'un être humain. Elle est donc, tout au long de la vie, une combinaison d'influences diverses :

Les unes volontaires (issues d'actes qui se veulent éducatifs, fruits d'une volonté éducative), les autres involontaires (issues de l'environnement, sans intention éducative).

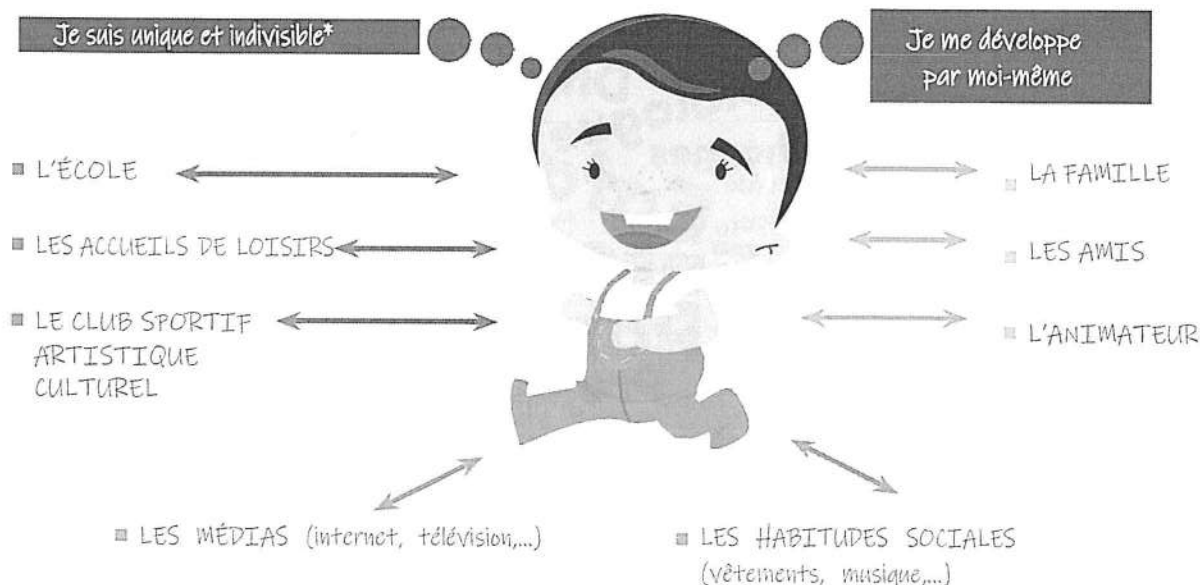
Ponctuelles ou permanentes, de toute nature et de toute origine, toutes ces influences se conjuguent : L'Éducation est globale.

Au fil de la vie, toutes ne cessent de se multiplier et d'interagir : L'Éducation est continue.

L'action éducative recouvre le domaine des influences volontaires, elle diffuse des idées et des valeurs, elle transmet des savoirs, propose des savoir-faire et des savoir-être qui, non seulement influent sur les pratiques et les comportements, mais participent également à la construction de chacun.

Elle doit aussi exploiter les influences involontaires, en repérer les effets et en tenir compte.

L'action éducative, dans son ensemble, doit être finalisée : la volonté d'éduquer ne suffit pas, encore faut-il choisir dans quel but.



\* L'Enfant doit être abordé dans sa globalité, il n'est pas uniquement celui de ses parents, un élève, un sportif ou un camarade de jeu. C'est un être global, on ne peut prétendre accompagner qu'une part de lui. Chaque enfant est différent, même au sein d'un collectif, il importe de se soucier des individualités.

Accusé de réception en préfecture  
033-213300049-20230123-DEL-2023-01-008-DE  
Date de télétransmission : 26/01/2023  
Date de réception préfecture : 26/01/2023

### 3- LES PARTENAIRES ET ACTEURS ENGAGÉS



#### *Les partenaires et acteurs institutionnels*

La Caisse d'Allocation Familiale (CAF) de Gironde. La Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

Les directeurs et enseignants des écoles et du collège. Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES).

Le Département de la Gironde.

Les villes d'Ambarès, Saint Vincent de Paul et Saint Louis de Montferrand

L'hôpital de Cadillac

---



#### *Les partenaires associatifs*

Les associations culturelles, sportives, sociales et artistiques.

Les associations de parents d'élèves.

La Mission Locale et la Ligue de l'enseignement.

---

### 4- LE COMITÉ DE PILOTAGE

#### LE COMITÉ DE PILOTAGE EST COMPOSÉ :

D'élus de la commune.

De professionnels de terrain (petite enfance, enfance, jeunesse, culture, social). De représentants d'associations sportives, artistiques, sociales et culturelles.

De représentants de parents d'élèves.

De membres de l'équipe pédagogique des écoles.

D'une coordinatrice enfance jeunesse, en charge de l'élaboration et du suivi du PEDT.

Le PEDT sera évalué à chaque fin d'année scolaire et sera suivi par un comité de pilotage se réunissant au moins une fois par an.



Accusé de réception en préfecture  
033-213300049-20230123-DEL-2023-01-008-DE  
Date de télétransmission : 26/01/2023  
Date de réception préfecture : 26/01/2023

# I - Les valeurs de la commune

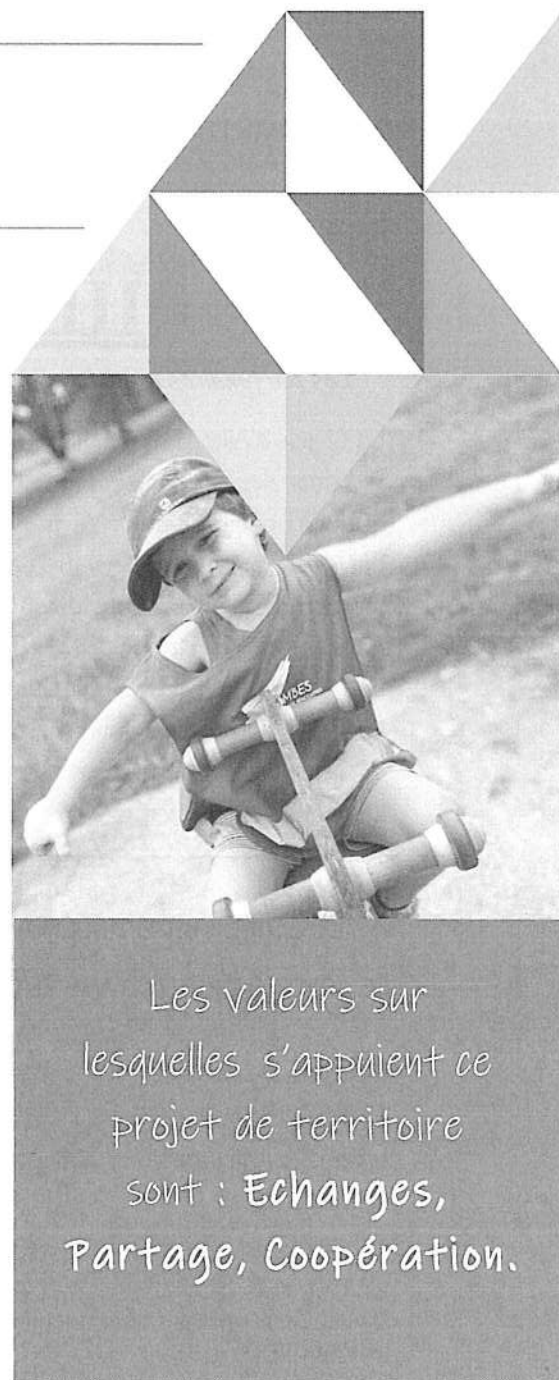
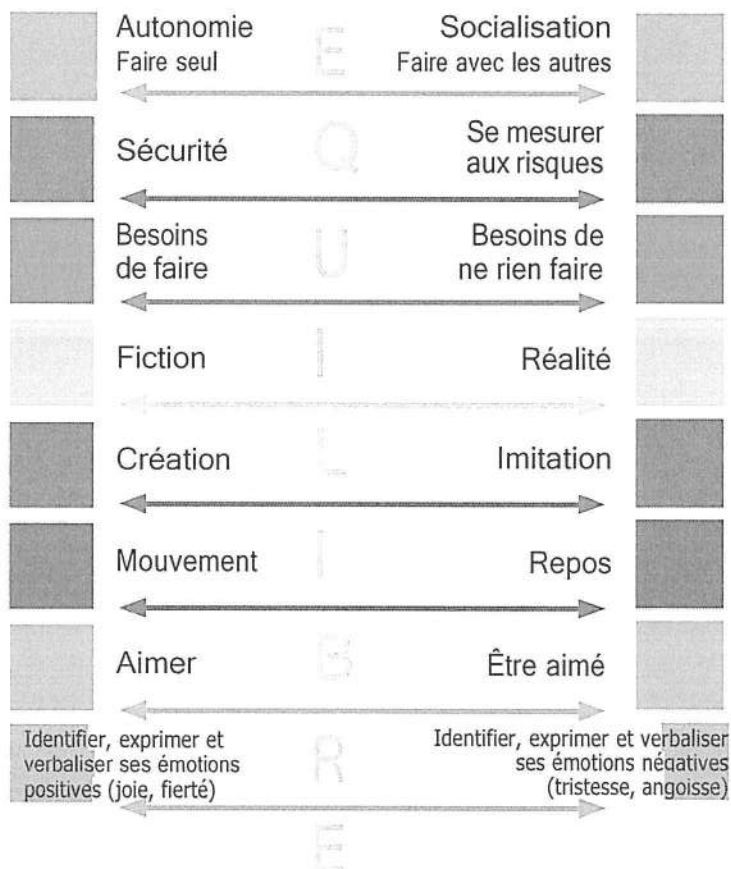
Les valeurs sur lesquelles s'appuient ce projet de territoire sont avant tout :

- Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs éducatifs.
- Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs.
- Conforter une offre éducative respectant les rythmes de l'enfant.
- Mieux prendre en compte les enjeux du développement durable.
- Promouvoir la santé et le bien-être est aussi un point important qui se retrouve dans l'ensemble de ces valeurs.

## Le bien-être

Contribuer au bien-être de chaque Enfant est la finalité essentielle de l'ensemble des actions qui seront menées pour et avec les enfants. Il dépend de l'ensemble des autres valeurs que la collectivité et les structures éducatives souhaitent défendre. Pour atteindre cet état, il convient qu'elles soient portées et mises en œuvre.

## LISTE DES BESOINS FONDAMENTAUX



Les valeurs sur lesquelles s'appuient ce projet de territoire sont : **Echanges, Partage, Coopération.**

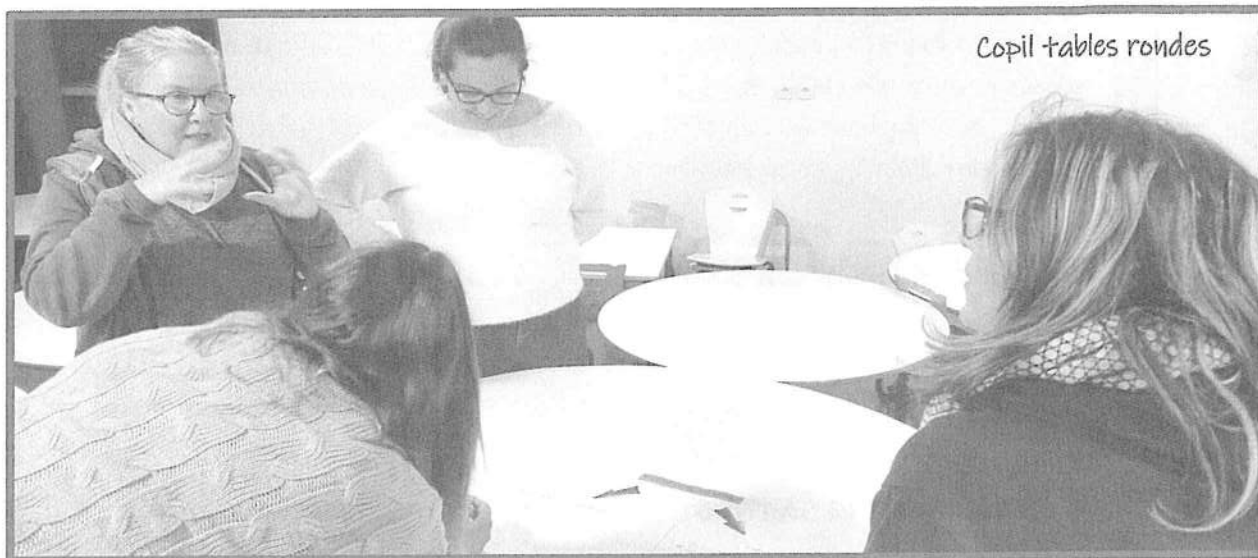


Ces 16 besoins fondamentaux fonctionnent par paire, le rôle des adultes est de permettre un équilibre entre chaque paire.

Accusé de réception en préfecture  
033-213300049-20230123-DEL-2023-01-008-DE  
Date de télétransmission : 26/01/2023  
Date de réception préfecture : 26/01/2023

# IV – Les axes Educatifs

Suite au travail fait avec les différents acteurs éducatifs lors des comités de pilotage et technique, sept axes éducatifs ont été choisis pour ce PEDT.



## 1- Améliorer le Vivre Ensemble.

Au-delà de la tolérance de l'autre, le vivre-ensemble c'est le respect de l'autre, tout en privilégiant l'intérêt général et l'organisation collective sur les convictions et les croyances individuelles. Il s'agit de réunir les conditions pour permettre l'expression, la responsabilisation des habitants en fonction de son âge et de ses compétences. La participation est le fruit d'échanges, de partages entre les membres d'un groupe. La participation se met en œuvre dans un cadre collectif et tend à se concrétiser en action.

## 2- Environnement et développement Durable

Le développement durable ne s'arrête pas au respect de l'environnement, il s'agit bien ici de permettre à l'Enfant d'appréhender cette notion dans ses trois composantes que sont l'écologie, l'économie et le social. Enjeu d'éducation, le développement durable doit aussi être un souci actuel afin de ne pas faire reposer sur la génération suivante le soin d'œuvrer dans l'intérêt général.

## 3 – Education et loisirs

L'enjeu est d'organiser autour de l'école la continuité éducative, afin de construire un lien continu avec les parents et les autres partenaires pouvant contribuer à la réussite dès le plus jeune âge et dans le périscolaire. La continuité pédagogique vise à assurer la poursuite des apprentissages d'un apprenant où qu'il soit. Elle se nourrit de la complémentarité des acteurs. Permettre à l'enfant de devenir acteur, l'associer à l'organisation du lieu de vie (l'espace jeune, le centre de loisirs, l'école,...). Lui permettre de vivre et d'agir avec d'autres enfants dans le cadre de projets où il puisse trouver sa place.

Accusé de réception en préfecture  
033-213300049-20230123-DEL-2023-01-008-DE  
Date de télétransmission : 26/01/2023  
Date de réception préfecture : 26/01/2023

#### 4- Faciliter l'accès à la culture

Rendre la culture accessible à tous en mettant en place des politiques de démocratisation dotées de moyens en direction des publics, en particulier les plus jeunes.. Promouvoir la découverte d'autres cultures, s'ouvrir à la diversité culturelle.

#### 5- Accompagner les familles

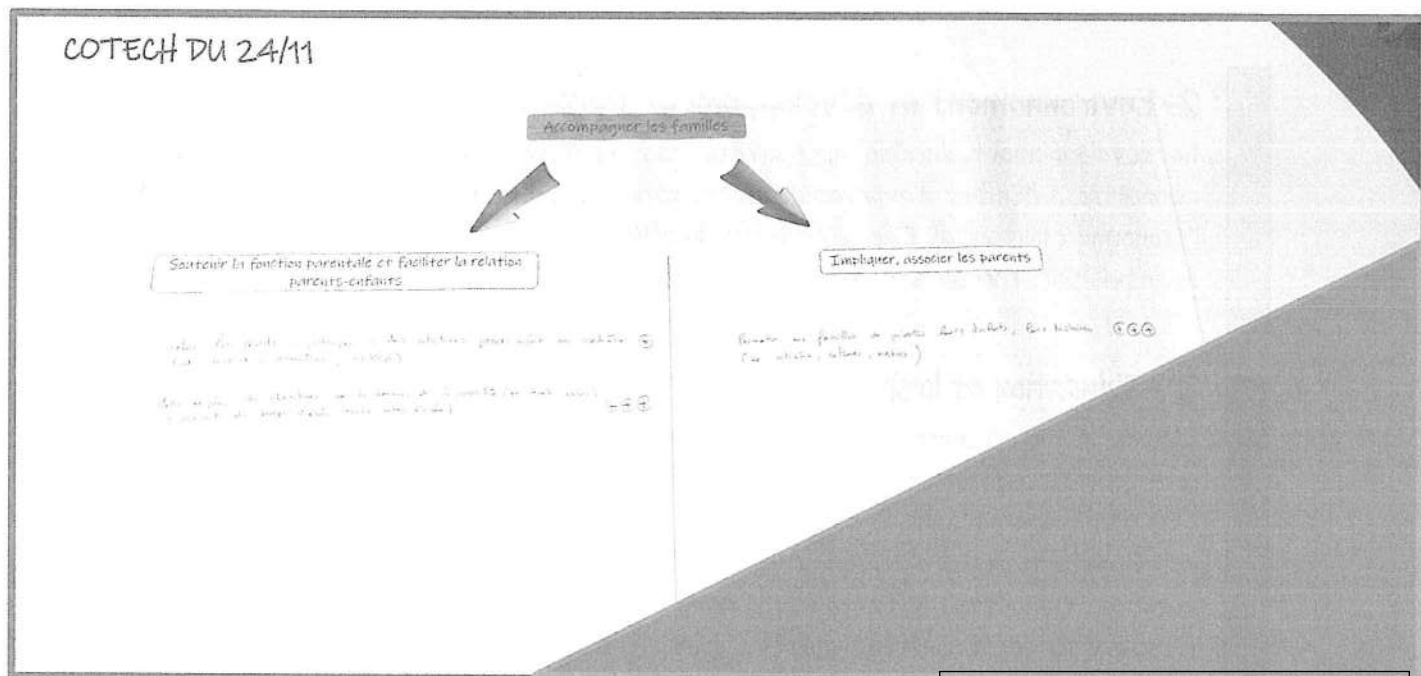
Soutenir la fonction parentale en accompagnant les familles afin que parents et enfants puissent vivre ensemble dans les meilleures conditions possibles, nouer des liens, et trouver des réponses aux diverses difficultés auxquelles ils doivent faire face. Le tout en essayant d'impliquer et associer les familles

#### 6- Faciliter l'inclusion sociale

L'objectif est d'accompagner les parents d'un enfant ayant des besoins particuliers et de faciliter les démarches à entreprendre ou l'orienter vers les partenaires qualifiés. Avoir une réflexion autour de projets et d'outils pour favoriser l'accès à tout pour tous.

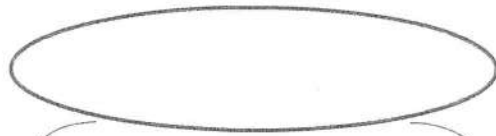
#### 7- Promouvoir la santé et le bien être

La promotion de l'activité physique régulière permet de prévenir la sédentarité et le surpoids des enfants. Faciliter l'accès et la découverte d'activités sportives par le biais d'actions et d'événements. Sensibiliser sur les apports nutritionnels pour améliorer les pratiques alimentaires.



Accusé de réception en préfecture  
033-213300049-20230123-DEL-2023-01-008-DE  
Date de télétransmission : 26/01/2023  
Date de réception préfecture : 26/01/2023

# V - Les objectifs



Encourager la découverte et le respect de l'autre, la solidarité humaine, le sens de l'autre.

Encourager la participation des habitants à l'organisation de la vie locale.

Ce qui peut se traduire par\* :

- ✓ Favoriser le lien entre les associations d'entraide et de solidarité auprès des jeunes.
- ✓ Sensibilisation au handicap et à la différence par les encadrants.
- ✓ Favoriser la participation des parents lors d'évènements.
- ✓ Avoir un lieu de rassemblement pour débattre, échanger, se retrouver.



Sensibiliser les nouvelles générations aux enjeux du développement durable.

Initier à la biodiversité, aux nouvelles énergies, au tri des déchets.

Ce qui peut se traduire par\* :

- ✓ Sensibilisation dans les salles de classe.
- ✓ Développer le travail de tri au restaurant scolaire et dans les classes.
- ✓ Favoriser la création d'espace loisir au sein des espaces naturels.
- ✓ Partenariat avec les entreprises locales.
- ✓ Organisation de sortie sur ce thème.



Accusé de réception en préfecture  
033-213300049-20230123-DEL-2023-01-008-DE  
Date de télétransmission : 26/01/2023  
Date de réception préfecture : 26/01/2023

\*Exemples d'actions concrètes pouvant être portées.

### Axe 3- Education et loisirs

Accentuer la continuité éducative entre les partenaires.

Rendre le jeune ou l'enfant acteur de ses loisirs.

Ce qui peut se traduire par\* :

- ✓ Des temps d'échanges avec des journées pédagogiques.
- ✓ Rencontres avec les associations et les partenaires.
- ✓ La création d'ateliers participatifs avec les enfants.
- ✓ Travailler les plannings avec les enfants.

### Axe 4- Faciliter l'accès à la culture

Favoriser la rencontre avec les artistes et leurs œuvres.

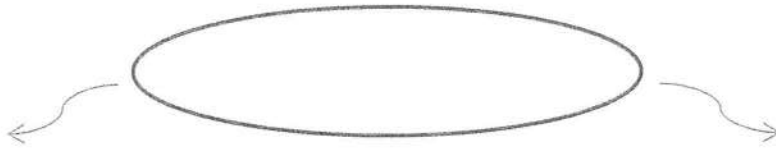
Promouvoir la découverte d'autres cultures.

Ce qui peut se traduire par\* :

- ✓ Remettre en place l'expression des artistes locaux au sein des espaces d'accueil.
- ✓ Plus de spectacles au moment de la sortie des classes.
- ✓ S'appuyer sur les différentes cultures des enfants pour proposer des actions (repas à thème, échange linguistique).
- ✓ Découverte à partir d'ateliers musique, danse et chant.
- ✓ Développer le partage des livres (les cabanes à livres).

\*Exemples d'actions éducatives pouvant être portées.





Soutenir la fonction parentale et faciliter la relation parents-enfants.

Impliquer, associer les familles.

Ce qui peut se traduire par\* :

- ✓ Mettre en place des interventions dans les domaines de la parentalité après des temps écoles.
- ✓ Permettre aux familles de présenter leurs talents, leurs histoires (artistes, cultures, métiers...).
- ✓ Ateliers partagés avec auberge espagnole.
- ✓ Temps informels (café des parents, goûter, petit déjeuner...)



Aider et orienter les familles en difficultés.

Faciliter l'inclusion des enfants en situation de handicap.

Ce qui peut se traduire par\* :

- ✓ Avoir une bonne connaissance des partenaires pour orienter au mieux les familles.
- ✓ Être sensible à la situation des familles allophone (mise en place d'un référent par communauté).
- ✓ Favoriser l'intervention d'association, de parents afin de transmettre leurs expériences.
- ✓ Faire des formations aux professionnels encadrant.
- ✓ Favoriser des temps de rencontre entre les différentes équipes éducatives (communication entre les services).

Accusé de réception en préfecture  
033-213300049-20230123-DEL-2023-01-008-DE  
Date de télétransmission : 26/01/2023  
Date de réception préfecture : 26/01/2023

\*Exemples d'actions éducatives pouvant être portées.

Axe 7- Promouvoir la santé  
et le bien être

Augmenter l'activité physique et  
lutter contre la sédentarité  
chez les enfants.

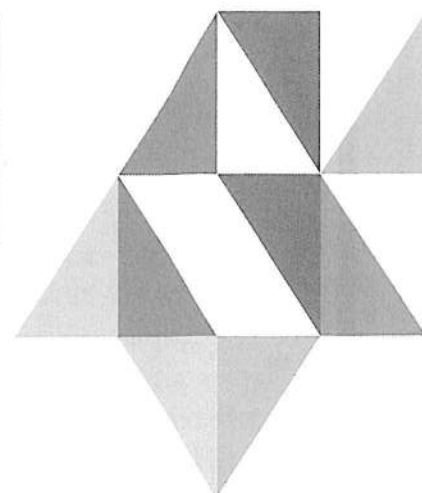
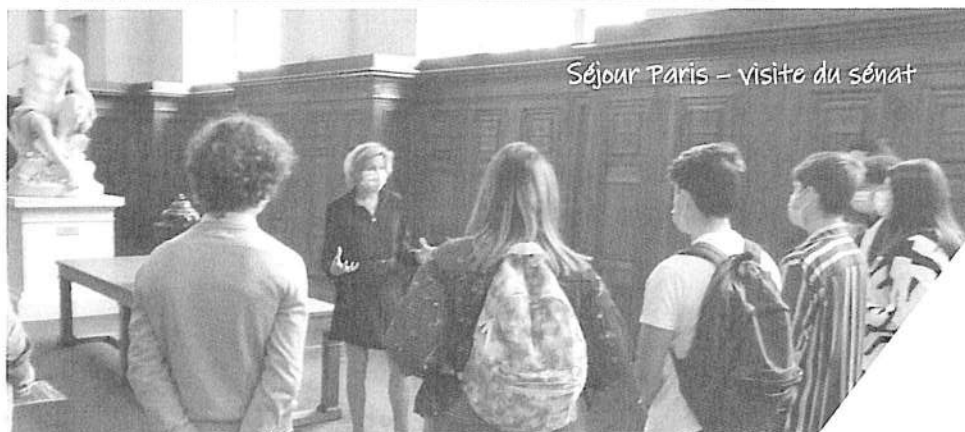
Améliorer les pratiques  
alimentaires et les apports  
nutritionnels.

Ce qui peut se traduire par\* :

- ✓ Organisation de journées sportives.
- ✓ Augmenter la capacité d'accueil dans les dispositifs proposant des activités sportives.
- ✓ Diversifier l'offre sportive (sports collectifs)
- ✓ Propositions sportives pour la tranche d'âge 0-6 ans.
- ✓ Développer le projet petit déjeuner.
- ✓ Pédagogie envers les parents (livret, panneaux d'informations, conférence, ateliers...).
- ✓ 1 repas par mois créé par une classe.
- ✓ Initiation au goût avec repas à thème, ateliers.



# V – Plan mercredi



## 1- LES OBJECTIFS

### 1-1 COMPLÉMENTARITÉ ET COHÉRENCE ÉDUCATIVE

L'éducation est l'affaire de tous. L'Enfant doit être abordé dans sa globalité. Il n'est pas uniquement celui de ses parents, juste un élève, ou alors un adhérent associatif ou même un camarade de jeu. C'est un être global, on ne peut pas prétendre accompagner qu'une part de lui.

Dans sa journée, sa semaine, un enfant est amené à changer d'environnement constamment. Chacun de ses environnements portent son propre projet éducatif avec des moyens pédagogiques qui diffèrent. Cependant, une cohérence et une complémentarité doivent être recherchées sur tous les temps de l'Enfant.

- Nourrir et enrichir les apprentissages de l'Enfant.
- Construire les projets des structures en concertation avec les associations du territoire et les projets d'écoles.
- Concerter et mettre en cohérence tous les temps de l'Enfant.

### 1-2 DÉCOUVERTE ET ÉPANOUISSEMENT

L'offre éducative du territoire doit permettre à L'Enfant de découvrir des nouvelles activités, de nouveaux domaines auxquels il n'aurait pas accès à travers d'autres instances (école/association culturelle/club sportif...). Dans cet esprit, la programmation du mercredi contribue à l'épanouissement personnel de chaque enfant. La prise en compte des intelligences multiples, la création de projets concertés et novateurs sont les clés de réussite.

- Créer des parcours, des cycles de découverte qui suscite l'intérêt et la curiosité de l'Enfant.
- Proposer une pluralité d'activités culturelles, artistiques, sportives, scientifiques, citoyennes.
- Enrichir et diversifier l'offre d'activités en lien avec l'offre existante.

### 1-3 ACCESSIBILITÉ ET INCLUSION

L'accès aux structures et activités du territoire doit être facilité. La variété, le choix, la tarification sont pris en compte dans l'élaboration des modalités de fonctionnement des structures ouvertes le mercredi.

- Adapter la tarification pour limiter un surcoût financier pour les familles.
- Développer une offre accessible financièrement pour faciliter l'inscription à un temps éducatif complémentaire.

Accusé de réception en préfecture  
033-213300049-20230123-DEL-2023-01-008-DE  
Date de télétransmission : 26/01/2023  
Date de réception préfecture : 26/01/2023

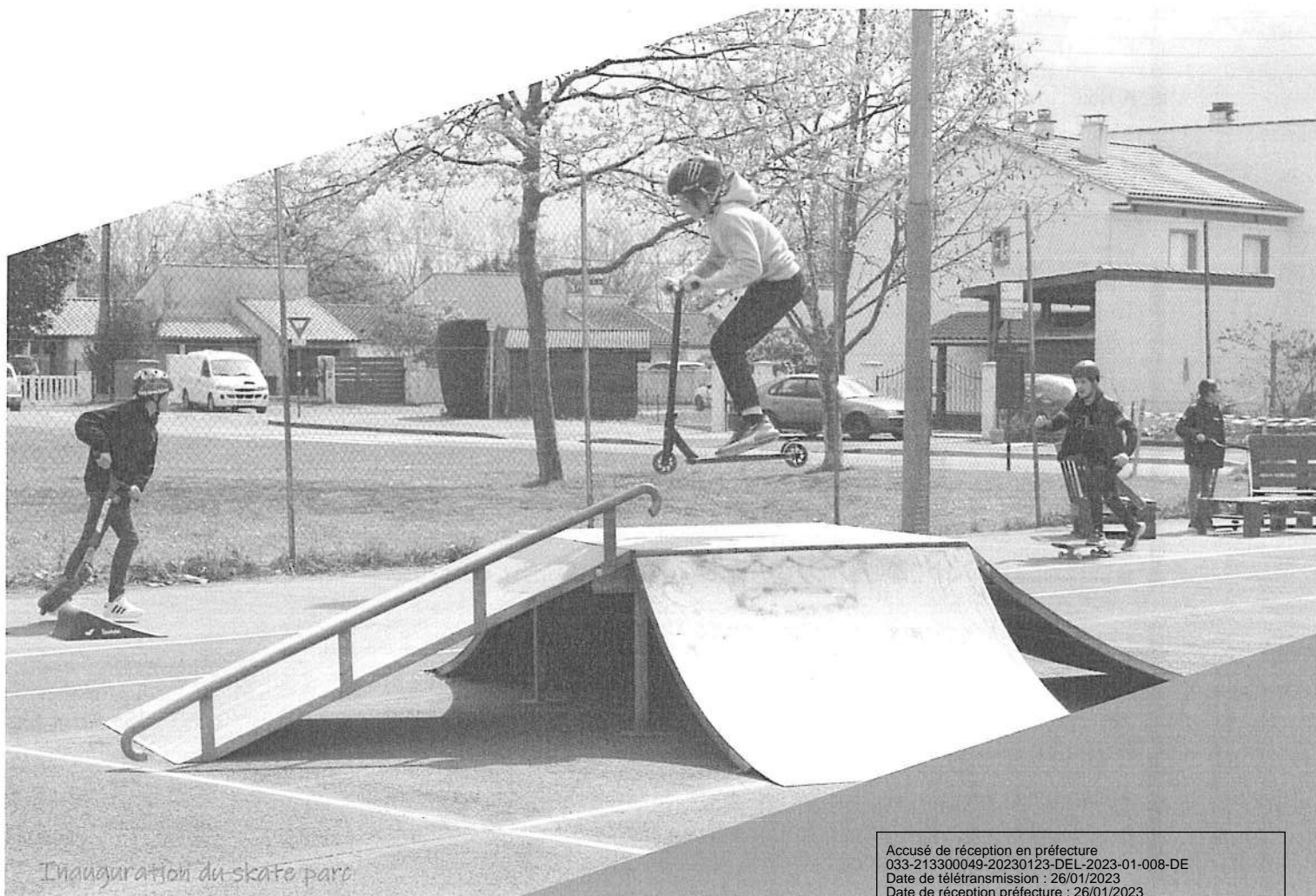
# VI - Évaluation du Projet

## 1 - LES MODALITÉS DE L'ÉVALUATION

L'évaluation du projet éducatif résulte d'un engagement des différents partenaires à s'imprégner des objectifs à atteindre et à développer des actions éducatives.

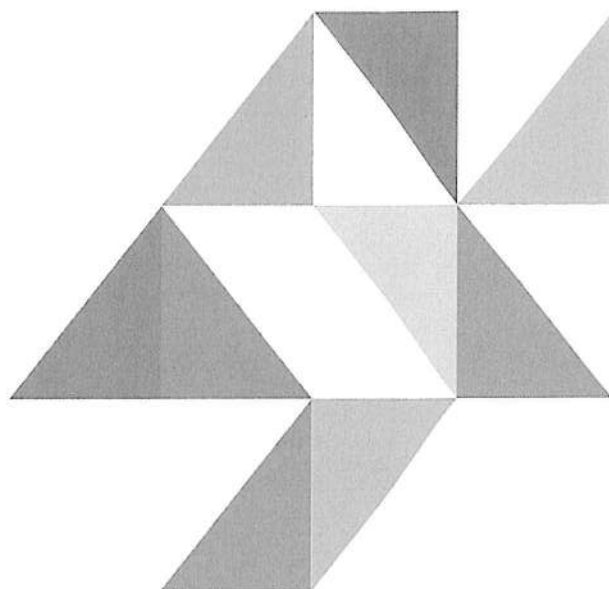
Pour accompagner l'ensemble des partenaires dans la mise en œuvre de cette évaluation, une démarche qualité sera mise en place. Elle permettra à chaque acteur de s'appropriier les objectifs à atteindre et à les évaluer. Pour être au plus près des attentes et vérifier la qualité de nos accueils, des sondages seront fait aux familles.

Un comité de suivi, composé de représentants associatifs et communaux (élus, agents, parents), se réunira à minima une fois par an, afin de dresser des bilans des actions en cours. Ce comité sera également une instance d'échanges et de partenariats sur des projets à mener.



Inauguration du skate parc.

Accusé de réception en préfecture  
033-213300049-20230123-DEL-2023-01-008-DE  
Date de télétransmission : 26/01/2023  
Date de réception préfecture : 26/01/2023



## CONTACTS UTILES



[coordination.pej@villeambes.fr](mailto:coordination.pej@villeambes.fr)



Ville d'Ambès  
Place du 11 novembre  
33810 AMBES



05 56 77 53 04 (standard pôle enfance jeunesse)  
06 31 84 74 71 (correspondante en charge du projet)

Accusé de réception en préfecture  
033-213300049-20230123-DEL-2023-01-008-DE  
Date de télétransmission : 26/01/2023  
Date de réception préfecture : 26/01/2023